



LE DROIT DE LA CONCURRENCE, UNE MATIÈRE PASSIONNANTE !

PAULINE DE LANZAC ASSOCIÉE DU CABINET LATOURNERIE WOLFROM

Le droit de la concurrence est un sujet ardu que maîtrise depuis plus de 20 ans Pauline de Lanzac, avocate associée chez Latournerie Wolfrom. Accompagner, conseiller, transmettre son savoir auprès de ses clients, mais aussi des jeunes recrues du Cabinet, l'inspire au quotidien... Rencontre.

Spécialiste des questions de contrôle des concentrations, de pratiques anticoncurrentielles et d'aides d'État, vous exercez depuis près de 20 ans au sein du Cabinet Latournerie Wolfrom Avocats. Qu'est-ce qui vous anime au quotidien ?

Parallèlement à ma formation en école de commerce (HEC), j'ai suivi un parcours de droit et me suis spécialisée dans le droit de la concurrence, une matière qui se situe à la frontière entre l'économie et le droit et qui est passionnante ! Savoir que je vais participer à trouver des solutions pour mes clients et leur permettre d'atteindre leurs objectifs me donne envie de me rendre au Cabinet tous les matins ! La réglementation en matière de droit de la concurrence est technique et mon rôle est de m'assurer qu'elle est bien comprise, non pour décourager les entreprises mais pour faire aboutir leurs projets.

Associée du cabinet, vous conseillez et assistez tant les entreprises privées que les entités publiques. Quels sont les derniers dossiers marquants que vous avez eu à traiter ?

Je travaille beaucoup pour des entreprises actives dans des secteurs

réglementés, dans des contextes d'ouverture à la concurrence. J'ai ainsi travaillé l'an dernier sur la desserte maritime de la Corse, afin de s'assurer que les subventions versées aux compagnies maritimes sont conformes à la réglementation européenne relative aux aides d'État. Autre secteur tout aussi passionnant, celui du transport ferroviaire. Nous conseillons le groupe SNCF et ses filiales sur les précautions à prendre du fait de leur qualité d'opérateur historique : organisation interne, marques, services en gare... Des questions variées, concrètes et amusantes ! J'assiste aussi des groupes industriels issus de secteurs aussi variés que celui de la téléphonie, ou celui des pièces aéronautiques, dans leurs opérations de rapprochement capitalistique, afin d'obtenir l'accord de l'Autorité de la concurrence à ce rapprochement.

Quels sont les atouts du cabinet dans la pratique du droit de la concurrence ?

Depuis sa création, le Cabinet intervient aussi bien en faveur des entités publiques que des entreprises privées. Nous avons ainsi des équipes de référence en droit public et en droit des sociétés, au carrefour desquelles le droit de la concurrence trouve toute sa place. C'est une chance que de pouvoir s'ap-

puyer sur les compétences de chacun. Nous avons à cœur de connaître nos clients, au-delà de la règle de droit. Nous souhaitons comprendre leur métier et leur environnement concurrentiel avant de conduire une analyse juridique. Le cabinet nous laisse cette liberté et cela nous permet d'offrir un conseil sur mesure et très opérationnel !

Les règles et lois évoluent rapidement dans ce secteur.

Quels seront les enjeux de 2023 ?

Les politiques en faveur de l'économie verte et de la transition énergétique, tant sur le plan national qu'europpéen, vont avoir des répercussions dans notre activité en droit de la concurrence. Par exemple, les règles en matière de soutien public vont être assouplies. Autre enjeu, celui du numérique. Le « Digital Market Act », qui entrera en vigueur en mai 2023, impose de nouvelles obligations aux plateformes en ligne, comme Amazon. L'objectif de ce règlement est de permettre l'éclosion de nouvelles pousses qui seront les géants de demain !

Enfin, tous les sujets liés aux données seront aussi un des gros enjeux de 2023 ! ♦

PROPOS RECUEILLIS PAR MAGALI DELIVET

www.latournerie-wolfrom.com